

DEUX DISTRIBUTEURS DE TRACTS

arrêtés à l'entrée de la caserne du 18^e R.I.T. à Épinal

PERQUISITIONS A REMIREMONT ET A SAINT-ÉTIENNE

(au domicile d'un instituteur)

Remiremont (de notre rédaction). — Emoi et effervescence hier après-midi à Saint-Etienne-les-Remiremont où d'importantes forces de gendarmerie des brigades de la région, appuyées par quatre voitures-radio, se déployaient aux abords de la rue de la Maix où elles effectuaient un bouclage aussi rapide que sévère. Interdiction de circuler !

On s'interrogeait anxieusement dans le quartier. Crime, attentat ? Et les langues allaient bon train. Les témoins qui purent suivre la scène, encore qu'ils étaient maintenus à bonne distance, constatèrent que des gendarmes pénétraient dans l'école de filles, en compagnie de M. Desruaux, instituteur, dont l'épouse, également institutrice, est logée dans l'établissement.

Outre les représentants de la force publique, on pouvait remarquer un groupe de personnages

— des magistrats — parmi lesquels M. Heim, procureur de la République à Epinal et Meyrial, juge d'instruction.

Il s'agissait d'une descente de Parquet aux fins de perquisition.

Une demi-heure plus tard, environ, magistrats et gendarmes quittaient l'école et se transportaient rapidement à Remiremont. C'est la rue de la Courtine qui

devait à son tour, faire l'objet d'un verrouillage.

Le groupe des enquêteurs pénétra alors dans l'immeuble n° 9 de cette rue, en compagnie de l'occupant d'un des garnis, M. Marc Manganot, employé au service d'un comptable romarmon-tain et au domicile duquel une perquisition allait derechef être opérée.

Quelques instants plus tard, les magistrats et représentants de la force publique gagnèrent Saint-Nabord et se rendaient aux Breuchottes où demeurent les parents de M. Marc Manganot. Ce dernier vivait encore il y a quelque temps au foyer paternel et c'est la raison pour laquelle une perquisition avait été jugée nécessaire.

Celle-ci se déroula toujours selon le même processus, toute entrée ou sortie dans l'immeuble cerné étant rendue absolument impossible.

tion des promeneurs, curieux et badauds.

Pourtant, il ne nous a pas été possible d'obtenir auprès des milieux officiels le moindre renseignement pouvant nous éclairer — et même temps que nous nos lecteurs — sur l'éventuelle gravité de cette affaire.

La consigne du silence a été donnée et respectée.

C'est ainsi qu'on ignorait hier soir si les perquisitions opérées avaient permis de découvrir des documents ou pièces permettant des inculpations. On ignorait également si les deux distributeurs de tracts avaient été gardés à la disposition de la Justice.

Nous serons en mesure dès demain, de renseigner plus amplement nos lecteurs.

Précisons que M. Marc Manganot, secrétaire départemental du PSU, a des activités politiques nettement marquées et orientées. Il est, bien sûr, un apôtre de la Paix à tout prix en Algérie, et il ne fait aucun doute que les tracts qu'il distribuait s'inspiraient de cette idéologie.

Homme intelligent, il est réputé pour la courtoisie qu'il apporte sur les tréteaux électoraux à donner la contradiction à son principal adversaire, M. Grenier.

Quant à M. Desruaux, il est à Saint-Etienne depuis un peu plus d'un an, après avoir occupé un poste d'instituteur dans une école du Thillot. Nous croyons savoir qu'avant d'être installé à ce poste, il se trouvait en Algérie.

Origine de l'affaire à Épinal devant la Caserne du 18^{ème} R.I.T.

On devait apprendre que cette série de perquisitions avait été déclenchée par le Parquet d'Epinal à la suite d'un incident qui s'était déroulé samedi après-midi devant la porte de la caserne du 18^e R.I.T. stationné à La Vierge à Epinal.

Deux hommes distribuèrent des tracts incitant les militaires à l'insoumission et à la désobéissance.

L'un des distributeurs avisa un soldat en gabardine à qui il remit un des tracts.

Curieux, le militaire en parcourut le libellé sur place. Quelques secondes plus tard, il pénétra dans la caserne et, se rendant au poste de police, demandait aux hommes de garde d'intervenir.

Sans qu'ils aient eu le temps de comprendre ce qui leur arrivait, MM. Marc Manganot et Desruaux venus de Remiremont pour assurer la distribution de tracts qu'ils étaient chargés de diffuser, étaient appréhendés manu-militari et invités à s'expliquer devant l'officier de service. Ceux qu'ils avaient pris pour

un homme de troupe et auquel ils avaient remis un des tracts, était un Capitaine.

On sait le développement qu'a pris cette affaire...

Stricte consigne du silence

Comme nous le disions plus haut, les perquisitions avec déplacement inusité de forces de gendarmerie à Saint-Etienne, Remiremont et Saint-Nabord, n'ont pas manqué d'être remarquées, puisque très spectaculaires. Elles ne pouvaient échapper à l'atten-

La Liberté de l'Est
28 novembre 1960